CONGRES DEPARTEMENTAL
Samedi 01 juin 2013
LE CHEYLARD

REDISTRIBUTION DES PROFITS
- Mode d'emploi -



Réflexions

- Quel intérêt de générer un résultat important ?
  - Association Loi 1901
  - Fonds Propres actuellement suffisants
- Que faire de cet argent utilement ?
  - Investir ?
  - Thésauriser ? Dans quel but ? Pour qui ? Pour quoi ?
  - Redistribuer les « richesses » ?

☞ Être en phase avec notre engagement financier pluriannuel qui doit, *in fine*, faire en sorte que les Amicales, donc nos adhérents, tirent profit de la santé financière de leur Union Départementale



Notre engagement financier

- Un objectif final clair :
  - ↳ Une activité FORMATION rentable
- Un plan pluriannuel :
  - Redéfinition de l'allocation des subventions
  - Maîtrise des dépenses budgétaires
  - Gestion financière des JSP – Synergie SDIS 07
  - Redéploiement de la FORMATION
    - Humainement
    - Financièrement
    - Commercialement



Redistribution – Mode d'emploi

IDEE FORCE :

Redistribuer une partie du résultat généré par l'activité Formation aux Amicales afin de diminuer le montant payé au titre des cotisations annuelles

↙ ↘

Partie du résultat généré par l'activité Formation





Redistribution – Mode d'emploi

MODE DE FONCTIONNEMENT :

1. Au cours de l'exercice N, l'UDSP 07 appelle le montant à payer au titre des cotisations (41 €)
2. En fin d'année, lors de l'arrêté comptable, on constate 2 résultats :
   - ☞ Résultat net comptable de l'exercice
   - ☞ Résultat de l'activité FORMATION



Redistribution – Mode d'emploi

MODE DE FONCTIONNEMENT (suite):

☞ 2 conditions à remplir pour la mise en œuvre de la redistribution d'une partie du résultat :

1. Résultat Net Comptable > 5 000 €
2. Résultat Activité FORMATION > 0 €



Redistribution – Mode d'emploi

Pourquoi ces 2 conditions ? Quel intérêt ?:

- **Résultat Net > 5 000 €**
  - ↳ L'UDSP 07 doit conserver un niveau de résultat suffisant pour consolider ses Fonds Propres et conserver sa capacité financière dans le temps
- **Résultat Formation > 0 €**
  - ↳ L'UDSP 07 ne redistribuera que le produit généré par la Formation et non pas, par exemple, la redistribution des subventions du SDIS 07 qu'elle encaisse



Redistribution – Mode d'emploi

Quelques exemples pour mieux comprendre…

Année	Résultat Net Comptable	Résultat Formation	Résultat Net > 5 000 €	Résultat FORMATION > 0 €	Montant redistribué
A	2 000 €	-1 000 €	NON	NON	0 €
B	2 000 €	3 000 €	NON	OUI	0 €
C	10 000 €	-1 000 €	OUI	NON	0 €
D	10 000 €	2 000 €	OUI	OUI	2 000 €
E	10 000 €	7 000 €	OUI	OUI	5 000 €
2012	10 904 €	7 700 €	OUI	OUI	5 904 €



Redistribution – Mode d'emploi

A RETENIR :

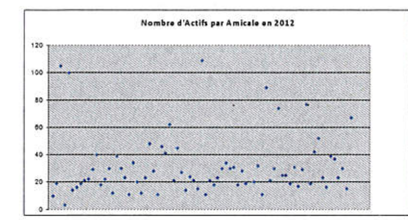
- **Le montant redistribué aux Amicales sera d'autant plus conséquent si le résultat de l'activité Formation est élevé !**
- **Au plus les adhérents de l'UDSP 07 dispenseront des formations, au moins les Amicales paieront un montant de cotisation élevé !**



Redistribution – Mode d'emploi

MODE DE REPARTITION :

- **Quels critères ?**
- **Dans quelle proportion : Egalité ou Equité ?**





Redistribution – Mode d'emploi

CRITERES RETENUS :

1. **Classification des Amicales par tranche d'Actifs :**



• « Très Petites Amicales » (TPA)	1 à 10
• « Petites Amicales » (PA)	11 à 20
• « Moyennes Amicales » (MA)	21 à 50
• « Grandes Amicales » (GA)	+ de 50

Redistribution – Mode d'emploi

CRITERES RETENUS :

2. **Pondération en fonction de la taille des Amicales :**

- Notion d'équité
- Association d'un coefficient multiplicateur en fonction de la classification de l'Amicale

• TPA	1 à 10	valeur du point x 5
• PA	11 à 20	valeur du point x 3
• MA	21 à 50	valeur du point x 2
• GA	+ de 50	valeur du point x 1



Redistribution – Mode d'emploi

AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

• Montant global redistribué	5 903, 79 €
• Valeur du point	1,38 €
• Montant moyen de la cotisation	37,87 €

Soit une diminution en moyenne de 3,13 € ☞ - 8%

Soit un abandon de recettes pour l'UDSP de 24%



• Cotisation TPA	34,12 €	- 7,88 €	- 17%
• Cotisation GA	39,62 €	- 1,38 €	- 3%



Redistribution – Mode d'emploi

MODALITES PRATIQUES DE REMBOURSEMENT :

• Envoi d'un courrier-réponse courant le mois de juin à chacune des Amicales

• **2 réponses possibles :**

- L'Amicale souhaite être remboursée
  ☞ UDSP établira un chèque sous 15 jours
- L'Amicale souhaite faire un don supplémentaire à l'ODP
  ☞ UDSP établira un chèque global à la rentrée de septembre et médiatisera l'évènement

Ⓘ Attention : Sans réponse de votre part avant le 1er septembre 2013, les fonds seront automatiquement reversés à l'ODP



Redistribution – Mode d'emploi

L'INTERET (DOUBLE) DU DON EN FAVEUR DE L'ODP :

Contribuer de manière encore plus significative aux actions sociales de l'Oeuvre

Promouvoir nos formations vis-à-vis des Entreprises et communiquer sur le fait que grâce aux formations souscrites auprès de l'UDSP, elles participent aux actions sociales de l'ODP